



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)

Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Reçu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le 09/06/2022

ID : 028-212800130-20220608-2022\_852-DE



## MAIRIE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

28700

### DÉCISION N° 852 du 08/06/2022

#### NOMENCLATURE N° 1-4 (Autres contrats).

**Objet** : Remplacement d'une armoire froide pour le restaurant scolaire auprès des Ets VIAUD pour un montant de 2174,40 € TTC (Dépense d'investissement).

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/05/2020 modifiée le 30/09/2020 portant décision de déléguer plusieurs compétences au Maire sur la base de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

- Considérant que Monsieur le Maire a reçu délégation pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des accords cadre, ainsi que toute décision concernant les avenants dans la limite de 15 000 € T.T.C.

### DECIDE

**Article 1** : De remplacer une armoire froide pour le restaurant scolaire auprès des Ets VIAUD pour un montant de 2174,40 € TTC (dépense d'investissement).

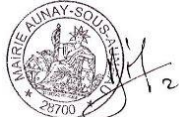
**Article 2** : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle a été rendue exécutoire.

**Article 3** : Le présent document sera transcrit au registre des décisions du Maire.

#### Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le : 09/06/2022
- La notification le :
- L'affichage en Mairie le : 09/06/2022

Le Maire,



Robert DARIEN

Aunay-sous-Auneau le : 08/06/2022

Le Maire,



Robert DARIEN